Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215601618-20260416-2026_029-DE

PLOEMEL

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le **Jeudi 16 avril à 20 heures**, le Conseil municipal de la Commune de Ploemel s'est réuni en séance publique en mairie, Salle Joseph Le Pévédic, sous la présidence de Monsieur Stéphane MATRON, Maire, dûment convoqué le 13 avril 2026

Etaient présents (23) : Stéphane MATRON, Stéphanie CATEL, François LECHAT, Marie CARRER, Christophe PETIT, Sandra GAUTHIER, Eric LE MAREC, Marie-Laure DAVID, Martine ROY, Guillaume DAOULAS, Adeline LE BOULAIRE, Pascal DANO, Anne-Sophie DEBOYSER, Christophe THOMAS, Steve ARBAULT, Isabelle CAMENEN, Joël SOBEL, Vanessa GIET, Benjamin LANCELIN, Sylvie MORVANT, Christophe LE FALHER, Morgan LE BOULAIRE, Louis LE BELZ

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.
Secrétaire de séance : Stéphanie CATEL

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement

2026-29: Création du comité consultatif de restauration municipale

Rapporteur : Stéphane MATRON, Maire

Il peut être envisagé de constituer ultérieurement des comités consultatifs permettant d'associer des habitants à la préparation de décisions portant sur des objets spécifiques.
Monsieur le Maire propose la création du comité consultatif pour la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le comité consultatif de restauration scolaire et de désigner les membres suivants :

Membres élus :
- Marie CARRER, Vice-Présidente
- Adeline LE BOULAIRE
- Morgan LE BOULAIRE

Services internes :
- La responsable du site du restaurant municipal
-La responsable du Pôle enfance jeunesse, vie scolaire

Membres extérieurs au conseil municipal :
Un représentant de parent d'élève de l'école Sainte Marie
Un représentant de parent d'élève de l'école du Groez Ven
Le prestataire de service

MAIRIE DE PLOEMEL MORBIHAN

Le Maire,
Stéphane MATRON

Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État